

**Intersectionnalité et (re)production des inégalités sociales
de genre en santé : analyse de la réception des politiques
publiques par les bénéficiaires**

Table des matières

1. Présentation de la Fondation Solimut Mutuelle de France et de l'appel à projets	2
2. Modalités du financement	2
3. Modalités du dépôt de dossier	2
4. Présentation de l'axe de recherche : analyse de la réception des politiques publiques par les bénéficiaires par une approche intersectionnelle des inégalités de genre en santé	3
Appréhender le genre dans une approche intersectionnelle	3
Inégalités sociales de genre en santé et la réception des politiques publiques par les bénéficiaires	4
Champs disciplinaires	5
5. Le fonctionnement des crédits	5
6. Critères d'évaluation	6
7. Calendrier	7

1. Présentation de la Fondation Solimut Mutuelle de France et de l'appel à projets

Solimut Mutuelle de France à travers sa Fondation a pour objet de promouvoir et de développer, toute action à caractère sanitaire, social et d'innovation dans le cadre de la réduction des inégalités, l'accès à la santé pour tous, et la continuité des soins.

Parmi les différents dispositifs de financement et de soutien de la recherche et des initiatives d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, la Fondation Solimut Mutuelle de France met en place son premier appel à projets. Celui-ci est destiné à soutenir ou développer un projet de recherche original dans le champ des inégalités sociales de santé sous le prisme du genre.

Les structures qui peuvent candidater : universités, associations publiques ou privées, organisations de l'ESS, centres de santé, administrations publiques à caractère scientifique.

2. Modalités du financement

La Fondation Solimut Mutuelle de France apporte son soutien pour les projets portant sur les inégalités sociales de santé et de genre par un financement de 18 mois. Elle financera à hauteur de 40 000 euros, un à deux projets de recherche.

En retour, la Fondation attend de la part du lauréat dans le délai de 18 à 24 mois :

- Deux rapports intermédiaires (1 à 6 mois, et 1 à 12 mois)
- Un rapport final
- La mention du soutien de la Fondation Solimut Mutuelle de France lors de communication orale ou écrite sur le projet soutenu, que ce soit dans l'espace scientifique (un article scientifique, un poster dans un congrès scientifique, une communication, etc.) ou médiatique (la presse écrite ou en ligne, la participation à des salons, etc.).

La Fondation ne prendra pas en charge les frais de publication, ni les coûts de valorisation des projets (congrès, édition, etc.).

Les crédits de recherche sont accordés pour une durée de 18 mois à partir de la date de signature de la convention. Ce délai peut être exceptionnellement étendu à 24 mois maximum sur demande argumentée et après avis motivé de l'instance concernée.

3. Modalités du dépôt de dossier

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail avant **le 9 janvier 2026**. Il doit comprendre :

- Le formulaire de candidature, dont le détail des lignes de dépenses prévues au budget demandé, le projet de recherche sur 15 pages maximum, détaillant la problématique, la méthodologie et les questions de recherches et un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.
- Le CV du porteur de projet
- Une grille budgétaire présentant le détail des dépenses

Une équipe candidate ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets. Si elle a déjà été soutenue par la fondation, elle doit avoir clôturé ses précédents engagements.

Les projets considérés comme « Hors Champ » de l'appel à projets ne sont pas expertisés. Aucun dossier partiellement complété ou ne respectant pas les formats demandés ne sera traité.

4. Présentation de l'axe de recherche : analyse de la réception des politiques publiques par les bénéficiaires par une approche intersectionnelle des inégalités de genre en santé

Les inégalités sociales de santé correspondent à toutes différences et écarts en matière de santé¹ différenciés selon groupes sociaux, et ce, dans un système à l'échelle d'un pays ou dans le monde. Elles suivent des logiques qui sont distribuées socialement selon les stratifications de la société : chaque catégorie sociale à un niveau de mortalité et de morbidité différent, les catégories sociales supérieures ayant une meilleure santé que celles qui sont les plus défavorisées². Appelée « gradient social », les inégalités sociales ont d'abord été analysées sous le prisme des classes sociales. Puis, elles ont fait l'objet d'analyses complémentaires selon d'autres déterminants sociaux, comme le genre, l'âge, le niveau de diplôme, le territoire ou encore la nationalité.

La Fondation Solimut Mutuelle de France souhaite ainsi inviter les acteurs de la recherche à poursuivre leurs efforts en matière de mise en évidence des inégalités sociales de santé associées à la dimension du genre, en soutenant financièrement et en accompagnant les projets sur le sujet. Ces recherches alimenteront les travaux de la Fondation et de l'écosystème d'intérêt général dans lequel elle se situe, pour lutter contre ces inégalités.

Il s'agit pour les candidats de proposer un projet de recherche qui tient compte du genre, dans une approche intersectionnelle, dans l'analyse des inégalités sociales de santé. L'objet de recherche des projets devra porter sur la réception des publics bénéficiaires cibles des politiques menées en matière de santé.

Appréhender le genre dans une approche intersectionnelle

La littérature scientifique en matière de genre et de santé met en lumière un paradoxe : parmi l'ensemble des domaines de la vie sociale, les femmes sont favorisées par rapport aux hommes quand il s'agit de la santé. L'espérance de vie est plus élevée pour les femmes, bien que ces dernières soient plus sujettes aux risques de morbidités. Pour les hommes, l'exposition aux risques de mortalité est plus importante. Nombre de travaux ont analysé les effets du genre sur la santé et inversement, et les plus contemporains invitent à prendre en compte davantage de facteurs sociaux pour permettre une meilleure compréhension des inégalités sociales de santé (à la fois spécifiques à la notion de genre, et de manière structurelle en incluant tout déterminant social).

Le présent appel invite les candidats à proposer des projets de recherche qui s'inscrivent dans une approche intersectionnelle, avec la prise en compte des déterminants sociaux de sexe ou de genre. L'intersectionnalité est un concept qui analyse l'imbrication des rapports sociaux, qui peuvent produire

¹ Ici, la santé est comprise dans une acception élargie : prise en charge, prévention, accompagnement, accès, coût, espérance de vie, exposition au risque de morbidité ou de mortalité, etc.

² Santé Publique France propose une synthèse et recense des travaux sur ce sujet : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-inegalites-sociales-et-territoriales-de-sante>

des formes spécifiques de dominations ou de discriminations à l'encontre des individus et des groupes sociaux. Les travaux en sciences sociales appréhendent généralement dans l'intersectionnalité les dimensions de genre/sexe, de classe sociale et d'âge. Plus récemment, les rapports sociaux relatifs à l'appartenance ethno-raciale (nation ou couleur de la peau), et de la santé (handicap ou santé mentale) ont été inclus dans cette approche. L'approche intersectionnelle peut s'étendre jusqu'à la religion, le corps, la sexualité ou encore l'habitation par exemple.

L'enjeu est de dépasser une analyse centrée sur une seule forme de rapport social, afin d'éviter l'écueil d'une homogénéisation trop prononcée des logiques sociales à l'œuvre, et d'apporter une compréhension des inégalités de santé plus fines.

Inégalités sociales de genre en santé et la réception des politiques publiques par les bénéficiaires

Pour cette seconde édition, la Fondation Solimut Mutuelle de France souhaite prolonger la démarche du premier appel à projet en portant l'analyse de la réception des politiques publiques par les bénéficiaires, et de comment elles produisent une accentuation ou une atténuation des inégalités de genre en santé.

La réception de l'action publique se définit tel que « l'ensemble des processus par lesquels une politique publique est appropriée et co-construite par ses ressortissants, et par lesquels elle produit ses effets sur ceux-ci » (Revillard, 2016). Ainsi, la focale est portée sur le processus dynamique par lequel les individus et bénéficiaires de ces politiques s'approprient ces dispositifs, dépassant le stade de la perception et de l'opinion. Les projets devront mettre en exergue comment des politiques publiques de santé sont conçues en adéquation avec les vécus et l'expériences des individus, patients ou non, à partir de leur subjectivité.

L'analyse de la réception des politiques publiques de santé peuvent être prise dans une acception large, allant de la prévention, à la prise en charge, jusqu'à la promotion de la santé, et aux échelles territoriales différentes (locales, régionales, nationales, européennes, etc.).

Malgré la volonté initiale d'atténuer les inégalités sociales de santé, la mise en application d'une part des politiques publiques participe à leur maintien, ou reconfiguration, voire à l'occultation de certains groupes sociaux. L'approche intersectionnelle permet de comprendre plus finement le vécu des personnes concernées, et de leur rapport à la santé, aux politiques de santé et les institutions qui les produisent.

Par exemple, les projets pourront analyser la réception des politiques publiques portant sur les objets suivants :

- Les politiques de promotion de la santé des femmes qui garantissent le droit à disposer de leur corps : IVG, pathologies gynécologiques, l'accès à la PMA, condition de précarité et de vulnérabilité, *etc.*
- Les politiques de santé en matière de handicap physique et mental : inclusivité, suivi thérapeutique, scolarité, dépistage, éducation à la sexualité, *etc.*
- Les politiques de santé qui participent à la médecine du tri / régulation des prises en charge : les processus de catégorisation et d'objectivation des publics qui participent à leur

hiérarchisation dans le soin et la prise en charge, en contexte d'urgence (épidémie, guerre) ou quotidien du soin.

- Les politiques de santé mentale, notamment envers les publics définis comme jeune (prévention du suicide chez les femmes, *etc.*).
- Les politiques de santé en matière d'activités physiques/sportives ou APA (activités physiques adaptées) : questionner la norme de « santé active » et sa réception par les individus, les registres de prescriptions des professionnels de santé en la matière, *etc.*
- Les politiques de santé territoriales : personnes vivant dans les quartiers prioritaires, les espaces ruraux, les déserts médicaux, les départements, régions et collectivités d'outre-mer, *etc.*
- Les politiques de santé à destination des personnes ayant une orientation sexuelle non hétérosexuelle, ou une identité de genre non cisgenre (santé communautaire, *etc.*)
- Les politiques du vieillissement ou les politiques de santé qui s'adressent à des catégories d'âge spécifiques : autonomie des personnes âgées ou vieillissantes, les politiques de jeunesse, les impensés de certaines catégories d'âge, *etc.*
- Les effets du recours aux dispositifs numériques pour le développement des politiques publiques de santé.
- Les politiques de santé portant sur les maladies chroniques : diabète, cancérologie, maladie cardiologique, la reconnaissance du statut de l'ALD, maladie inflammatoire et de l'intestin, *etc.*

Cette liste d'objet de recherche est non exhaustive. La Fondation Solimut recevra et sera attentive à tout projet de recherche qui s'inscrit dans l'axe général de cet appel.

Communément, une appréciation complémentaire sera portée pour les projets qui :

- Articulent la conception, la mise en œuvre et la réception par les publics des politiques publiques de santé.
- S'inscrivent dans une approche intersectionnelle dans l'analyse des publics ciblés par les politiques publiques
- Analysent les politiques publiques dans le versant intersectoriel ou interprofessionnel
- Développent une méthode d'enquête ou un terrain original

L'objet de la recherche peut porter sur la réception des politiques publiques conçues par tous types d'acteurs, tant d'administrations, d'institutions scolaires, au travers de l'implication d'entreprises privées (cabinet de conseil, *etc.*), d'associations, d'établissements médicaux et de soin, *etc.*

Champs disciplinaires

L'appel à projets s'adresse aux sciences sociales ayant une dimension empirique, avec des méthodes de recherche qualitative, quantitative ou mixte. Plus particulièrement, les disciplines concernées sont : la sociologie, l'anthropologie, l'économie, la psychologie, l'histoire, la démographie, la géographie, la science politique, les sciences de l'éducation ou les sciences de l'information et de la communication. Les disciplines de la santé mobilisant les méthodes des sciences sociales peuvent répondre à l'appel : sciences infirmières, santé publique, épidémiologie sociale, *etc.*

5. Le fonctionnement des crédits

La Fondation Solimut Mutuelle de France respecte les principes mis en œuvre depuis sa création concernant les modalités financières de soutien aux projets de recherche médicale appliquée. Elle ne procède pas au versement de fonds mais règle directement sur présentation de factures visées par le porteur de projet.

Elle accepte toutefois par dérogation de procéder à un versement de fonds pour les trois premiers mois concernant les dépenses liées aux ressources humaines (salaires, peu importe le type de contrat, qu'il soit créé pour le projet ou préexistant) sur pièces justificatives (contrat de travail, justificatif de paiement). Pour les mois suivants, la Fondation transmet les fonds sur présentation des justificatifs, ils peuvent être transmis de manière régulière ou sur la fin du projet.

La totalité des factures doit être rendue 1 mois maximum après la fin de la convention. Au-delà, les factures ne seront pas honorées. L'ensemble des factures doit être daté à la période couverte par la convention. En dehors de cette période, les factures ne seront pas honorées. La Fondation accorde essentiellement des crédits de fonctionnement pour la réalisation d'un projet.

Utilisation des crédits :

- La gestion et le traitement administratif des crédits de recherche étant assurés en direct par la Fondation Solimut, la Fondation ne finance pas les frais de gestion ;
- Si le budget comporte une ligne de dépense ressources humaines, la fondation pourra participer aux frais de gestion sur cette ligne à hauteur de 7% maximum ;
- Selon la nature du projet, la part des crédits pouvant être affectée au remboursement de temps de personnel de recherche spécifiquement dédié à la réalisation du projet sera évaluée ;
- Une partie seulement des crédits peut exceptionnellement être affectée à l'achat de matériel de recherche spécifique au projet sur avis motivé ;
- Tout achat de matériel faisant l'objet d'un amortissement, demeure la propriété de la Fondation Solimut qui le met gracieusement à disposition de l'équipe de recherche pour la durée du projet. Cet achat est susceptible d'être récupéré par la Fondation en fin de conventionnement ;
- La Fondation ne finance pas de matériel bureautique. La Fondation finance des outils machine ou des équipements informatiques particulier pour tous les types de recherche ;
- Les crédits non dépensés à la date de fin de convention seront réaffectés à d'autres projets de recherche. La Fondation ne pratique pas le principe du reliquat. Le non-usage de tous les crédits n'est pas préjudiciable pour une demande de financement ultérieure.

6. Critères d'évaluation

La sélection s'effectuera selon les critères suivants :

- La qualité du dossier présenté dans son ensemble (présentation générale du projet et de l'équipe)
- La cohérence du projet avec le thème de l'appel à projets et l'originalité de l'objet de recherche ou de la méthode mobilisée
- Le caractère empirique de la recherche

- La durée de la recherche pour laquelle le budget est demandé
- La faisabilité du projet (résultats développés, co-financements, environnement scientifique, etc.)
- Adéquation du budget, des moyens humains et du calendrier aux objectifs du projet

7. Calendrier

ÉTAPE 1	Lancement de la campagne d'appel à projets	28 octobre
ÉTAPE 2	Date de fin de réception des dossiers de candidature	Vendredi 9 janvier
ÉTAPE 3	Sélection par comité d'expert	Février
ÉTAPE 4	Sélection des projets par le comité de gestion	Mars
ÉTAPE 5	Transmission de la sélection des projets aux candidats et rédaction de la convention	Début avril
ÉTAPE 6	Lancement du projet	Avril